ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Éducation au droit : appel à candidature pour bénéficier des interventions de l'association « Parlons démocratie »

Pêle-mêle du 05/11/2026 relative à l'appel à candidature autour de l'éducation au droit et des programmes d'EMC

Rectorat de l'académie de Créteil
Inspection pédagogique régionale
Affaire suivie par :
Jérôme Chastan
IA-IPR histoire-géographie
Référent Mémoire et citoyenneté
Mél : jerome.chastan@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les principaux de collège et de lycée (pour attribution), s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne.

OBJET

La présente information a pour objet de préciser les modalités de l'appel à candidature autour de l'éducation au droit et de présenter l'action « A mon tour ! »

L'éducation au droit : un enjeu majeur pour former un citoyen éclairé

L'éducation au droit porte des enjeux majeurs, comme l'accès au droit ou la compréhension des principes de la République et leur traduction dans les règles qui organisent la société. Cet enjeu est fortement porté par le ministère, à travers notamment le développement du passeport Éduc'droit ou du concours « Le Parlement des enfants ». De plus, les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique font de l'État de droit et l'éducation au droit des axes centraux.

L'académie lance un appel à candidature

L'académie de Créteil en partenariat avec l'association « Parlons démocratie » propose aux professeurs des classes de troisième, de répondre à un appel à candidature afin sensibiliser une classe d'âge au droit.

L'association Parlons démocratie composée de professionnels du droit et agréée par le ministère, fait intervenir fait intervenir ses membres, juristes travaillant dans de grandes institutions publiques, auprès des jeunes générations avec pour ambition de les éveiller au fonctionnement de la démocratie.

Dans ce cadre l'association propose différentes modalités d'intervention qui s'inscrivent pleinement dans les thématiques abordées par le programme d'Enseignement morale et civique.

- **des interventions dialoguées** thématiques (par exemple : *« comment la justice fonctionne-t-elle en France ? », « La fabrication de la loi »,* « *le fonctionnement des institutions européennes » …)* ;
- **des mises en situation pédagogiques**, telles que des simulations de débat parlementaire, de procès, de conseil municipal ou de négociation européenne ;

- l'accompagnement des établissements qui le souhaitent des élèves à la **réécriture de leur règlement intérieur** par l'animation d'atelier pédagogique en lien les équipes éducatives des établissements concernés ;
- des **conférences de très grands témoins** de l'action publique ;
- des **visites d'institutions** (tribunaux, collectivités, assemblées parlementaires…).

Ces interventions sont réalisées bénévolement par des membres de l'association qui ont une expertise dans la connaissance du fonctionnement des institutions démocratiques. Elles se réalisent essentiellement au sein des cours d'enseignement moral et civique dans la plus stricte neutralité politique en partenariat avec l'enseignant de la classe concernée.

Vous trouverez une présentation plus détaillée de ces interventions en cliquant sur ce lien.

Un nouveau dispositif autour des élections pour les lycéens : « A mon tour ! »

L'association propose depuis cette rentrée, en partenariat avec l'association « Au contact citoyens, citoyennes ! » le dispositif « **A mon tour !** » afin d'échanger avec les élèves de lycée sur les enjeux électoraux et l'importance du vote, autour de 4 axes :

- les fondamentaux de la démocratie
- le rôle des élus et des institutions
- le fonctionnement des élections
- information, désinformation et élections

Pour mettre en pratique ces axes, l'association propose de faire participer les élèves à des simulations d'élection et à des ateliers. Vous trouverez toutes les informations sur ce lien.

Financement et participation

Afin de permettre la venue des intervenants, leurs éventuels frais de déplacement seront pris en charge par l'établissement selon des modalités précisées dans le cadre de la convention établie avec l'association.

Les inscriptions se font directement auprès de l'association via ce lien.

Jerôme Chastan

Référent Mémoire et citoyenneté